



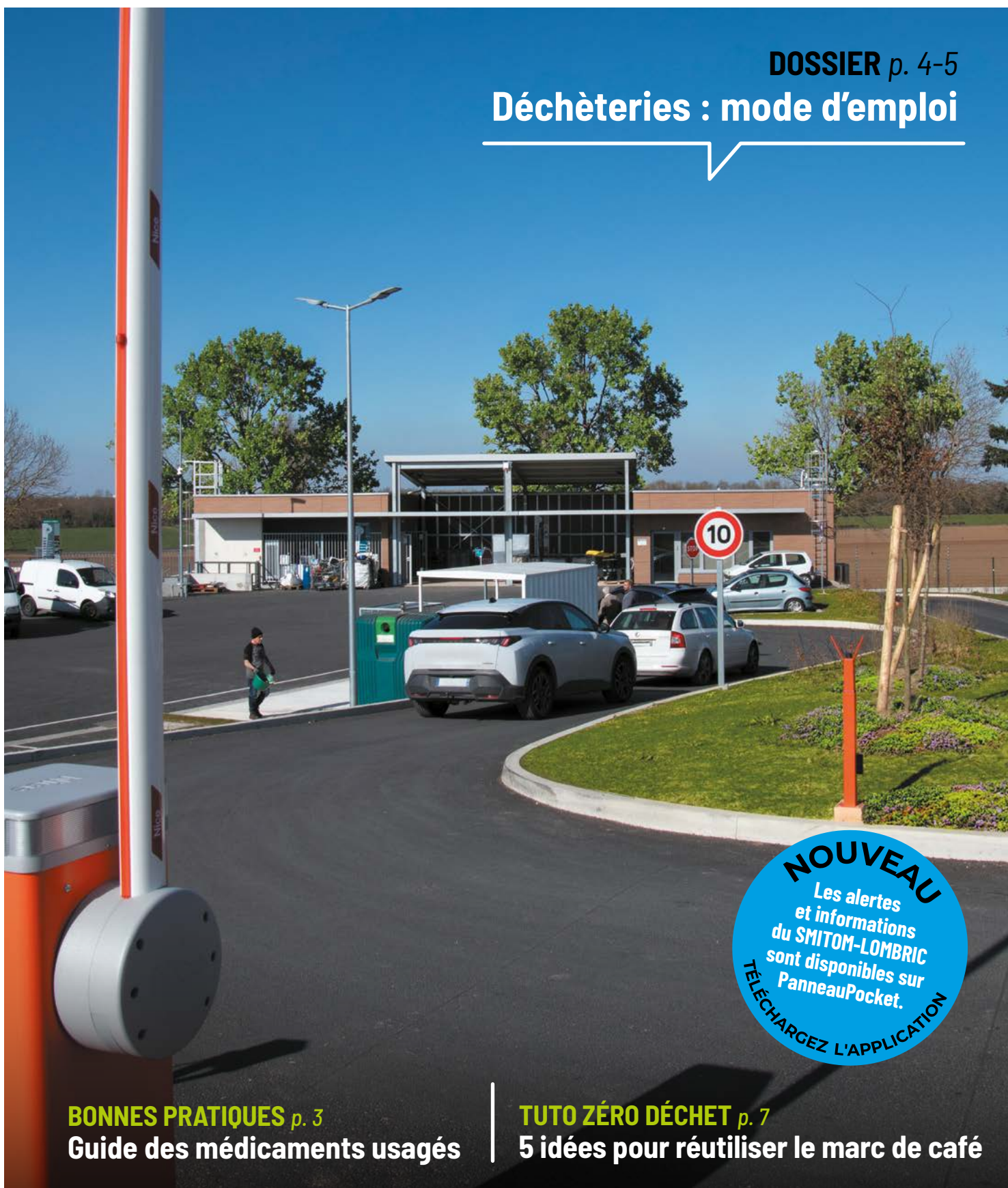
mai - juin - juillet - août 2026

LOMBRIC *mag*

N°99 Environnement | Énergie | Économie sociale et solidaire

DOSSIER p. 4-5

Déchèteries : mode d'emploi



NOUVEAU
Les alertes
et informations
du SMITOM-LOMBRIC
sont disponibles sur
PanneauPocket.
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION

BONNES PRATIQUES p. 3

Guide des médicaments usagés

TUTO ZÉRO DÉCHET p. 7

5 idées pour réutiliser le marc de café



Chères lectrices, chers lecteurs,
C'est avec plaisir que je vous annonce que le nouveau centre de tri sera opérationnel ce mois de mai. Ce nouvel équipement, plus moderne et plus performant, permettra d'améliorer le tri des emballages, notamment des petits formats et des films plastiques, afin d'optimiser leur valorisation.

Mais son efficacité repose aussi sur votre engagement. La collaboration de chacun au tri des emballages ménagers est nécessaire à leur bon recyclage. En cas de doute sur le tri, vous pouvez consulter notre site lombric.com, rubrique "trier mes déchets".

En pages centrales de ce numéro, vous retrouverez toutes les informations pratiques concernant nos déchèteries : les conditions d'accès, les horaires d'ouverture, les déchets acceptés, la marche à suivre en cas de perte de carte, etc.

Nouveauté également, vous pouvez dorénavant suivre le SMITOM-LOMBRIC sur Panneau Pocket, pour être tenus informés en direct de nos actualités les plus importantes.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Franck Vernin
Président du SMITOM-LOMBRIC

Un chantier hors norme pour un centre de tri grand format

C'est l'un des plus grands chantiers industriels du territoire qui s'achève à Vaux-le-Pénil. Après 7 mois de gros œuvre, 25 000 m³ de terrassement, 3 500 m³ de béton et 6 000 m² de radier, le nouveau centre de tri entrera en service en mai 2026.

Pensé pour répondre à l'extension des consignes de tri et aux besoins croissants du territoire, l'équipement augmente considérablement ses capacités de traitement. Il triera les emballages de près de la moitié de la Seine-et-Marne, au-delà du seul périmètre du SMITOM-LOMBRIC.



30 000 tonnes
d'emballages
traitées par an
en 2x8, jusqu'à
36 000 tonnes
en 3x8*

*Contre 15 000 tonnes en moyenne dans l'ancien centre de tri.

À l'intérieur, l'équipement a été pensé en conséquence : plus de 100 tapis, 32 postes de tri, 9 trieurs optiques, séparateurs balistiques, cribles, silos, presses et systèmes d'aspiration performants. Jusqu'à 45 personnes mobilisées simultanément sur le chantier ont contribué à faire sortir de terre cet outil industriel majeur.

Ce centre de tri nouvelle génération marque une étape décisive : un équipement moderne, dimensionné pour l'avenir, au service d'un tri plus performant et d'une économie circulaire renforcée en Seine-et-Marne.



Agenda

Vous organisez un évènement en lien avec l'environnement sur notre territoire ? Contactez-nous via nos réseaux sociaux ou notre site internet que nous puissions le relayer.

MERCREDI 06/05
Atelier papier recyclé
Village du Lombric
9 rue de la Plaine de la Croix
Besnard, Vaux-le-Pénil
16h-17h - *Gratuit,*
inscription recommandée

MERCREDIS 06/05 03/06
Collecte de textiles
Marché du Mail Gaillardon
Melun
10h-15h30 - *Gratuit*

JEUDIS 07/05 04/06
Collecte de textiles
Place du 8 mai 1945
Dammarie-lès-Lys
10h-16h - *Gratuit*

SAMEDIS 09/05 06/05 04/07 08/08
Distribution de compost
Plateforme de compostage
Lieu-dit Les Pleins
Réau
9h-12h30 - *Gratuit,*
inscription obligatoire

SAMEDIS 23/05 20/06 25/07 29/08
Distribution de compost
Plateforme de compostage
Route de Provins, Samoreau
9h-12h30 - *Gratuit,*
inscription obligatoire

MERCREDI 10/06
Collecte de textiles
Parking en face du café Le Kervi
2 rue de la République
Boissise-la-Bertrand
10h-16h - *Gratuit*

Guide des médicaments usagés

Les médicaments non utilisés ou périmés sont des déchets spécifiques, nécessitant un traitement particulier. Leur élimination incorrecte (dans la poubelle, les toilettes ou l'évier) peut présenter des risques pour la santé (ingestion accidentelle par un enfant) et être polluante pour l'environnement (impact sur les sols et les eaux).

Mémo : tri des médicaments

Tous les médicaments (comprimés, gélules, sachets de poudre ou liquide, pommades, crèmes, gels, sirops, solutions buvables, ampoules, patchs, suppositoires, ovules, aérosols, sprays et inhalateurs) doivent être rapportés en pharmacie.

Votre pharmacien est tenu d'accepter ces retours, qu'ils soient périmés, entamés ou non utilisés.

Une fois collectés, ces médicaments suivent une filière dédiée : ils sont dirigés vers des installations de traitement adaptées, où ils sont éliminés de façon sûre et sécurisée. Ils seront alors transformés en énergie (électricité et/ou chauffage).



À noter

- Les **emballages** des médicaments et leurs notices sont à trier chez soi et à déposer dans le **bac jaune**.
- Ne **jamais jeter ses médicaments** dans le bac à ordures ménagères ou dans les canalisations.



Plus d'informations sur le tri des médicaments sur www.cyclamed.org. Cyclamed est l'éco-organisme en charge de la collecte et de la valorisation des médicaments non utilisés.

Déchets chimiques : protéger sa santé et l'environnement

Les déchets chimiques, aussi appelés déchets dangereux, font également partie des produits qui nécessitent une collecte et un traitement particuliers. En effet, ceux-ci peuvent présenter un risque pour notre santé et notre environnement. Ils proviennent souvent de produits de bricolage, d'entretien de la maison, du jardin ou de véhicules (antigel, solvants, peintures, chlore, engrais...).

Pourquoi sont-ils dangereux ?

Leur composition chimique peut être toxique, corrosive, inflammable ou polluante et présente des risques pour la santé, notamment celle des enfants. De petites quantités suffisent à nuire aux organismes vivants et polluer, en cas de mauvaise élimination.

C'est pourquoi ils ne doivent jamais être jetés dans :

- Le bac à ordures ménagères
- Le bac de tri
- Les canalisations (évier, toilettes, etc.).

Le réflexe à avoir : la déchèterie*

Afin d'assurer la sécurité des gardiens, ces précautions sont indispensables :

- Les produits chimiques doivent être présentés dans leur contenant d'origine ou dans un contenant adapté, avec une étiquette identifiant le produit.
- Bien visser les bouchons et fermer les couvercles, pour éviter tout écoulement.

ATTENTION
les produits
explosifs
ou radioactifs
sont interdits.



Plus d'informations sur www.ecodds.com. EcoDDS est l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement de ces déchets. * Modalités d'accès aux déchèteries du SMITOM-LOMBRIC p 4-5.

Déchèteries : mode d'emploi

Les 11 déchèteries du SMITOM-LOMBRIC sont accessibles à tous les habitants du territoire, sur présentation de leur carte d'accès et d'une carte d'identité. Ces installations permettent à chacun d'apporter les déchets qui n'ont pas pu être évacués en collecte en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire.

HORAIRES D'OUVERTURE

Les déchèteries sont ouvertes toute l'année, à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre. En cas d'intempéries, les horaires peuvent être modifiés. Consultez lombric.com en cas de doute.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Bourron-Marlotte	14h-18h30	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h
Dammarie-lès-Lys	14h-18h30	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h
Écuellen	14h-18h30	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h
Le Châtelet-en-Brie	14h-18h30	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h
Le Mée-sur-Seine	14h-18h30	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h
Orgenoy	14h-18h30	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h
Réau	14h-18h30	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h
Saint-Fargeau-Ponthierry	14h-18h30	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h
Savigny-le-Temple	14h-18h30	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h
Vaux-le-Pénil	14h-18h30	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h
Vulaines-sur-Seine	14h-18h30	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h	10h-13h

HEURES CREUSES

Afin de gagner du temps lors de votre passage en déchèterie, nous vous conseillons de vous orienter vers les déchèteries ouvertes le matin en semaine, car elles sont moins fréquentées. Si besoin de se rendre en déchèterie le week-end, préférez le samedi de 12h à 14h.

DE NOUVELLES FILIÈRES DE RECYCLAGE

De nouvelles caisses de reprise des déchets sont progressivement installées dans nos déchèteries pour valoriser davantage vos apports. Ces nouvelles filières concernent les **articles de sport et de loisirs** ainsi que les **articles de bricolage et de jardin**. Désormais, ces objets pourront connaître une seconde vie : réparés, réemployés ou recyclés, ils contribueront à préserver les ressources et à réduire les déchets.

Les articles de sport et de loisirs

- Cycles et mobilités, protections et accessoires
- Sports et loisirs nautiques
- Sports de glisse et montagne
- Loisirs extérieurs
- Sports de balles et raquettes
- Musculation, fitness (non électrique)



Les articles de bricolage et jardin

- Gros objets et machines non électriques/thermiques
- Équipement et accessoires de protection de bricolage
- Outillages à main et accessoires
- Outils et supports de travail en hauteur
- Bâches, housses, films et filets
- Seaux, auges, pots de fleurs et contenants
- Équipement de plein air
- Structures extérieures non maçonnées



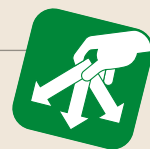
Expérimentation d'accès automatisé avec plaque d'immatriculation : Après un 1^{er} passage en déchèterie, lors duquel le gardien aura associé votre véhicule à un gabarit, vous pourrez y accéder simplement en badgeant à la borne : le gabarit de votre véhicule sera reconnu, le bon nombre de points sera déduit et la barrière s'ouvrira, même si le gardien est occupé.

ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

- **Tous les usagers** ont accès à l'ensemble de nos déchèteries, sur présentation de leur carte d'accès et d'une carte d'identité (au même nom que celui figurant sur la carte – le titulaire de la carte doit être présent dans le véhicule).
- **Nombre d'accès limité**, défini selon le gabarit du véhicule (détail sur lombric.com).
- Seuls les **véhicules de moins de 3,5 tonnes** sont acceptés.
- Pour les **artisans** et les **professionnels**, l'accès est payant : contacter le 01 64 10 28 70.

Dérogations :

- **Si une autre personne du foyer se présente**, elle devra fournir un document justifiant qu'elle appartient à la même famille (livret de famille, justificatif fiscal, etc.) : son nom pourra être ajouté sur la carte, en plus du titulaire.
- **Si vous déposez pour le compte d'un voisin**, d'un parent, etc., pensez à lui demander sa carte d'identité en même temps que sa carte d'accès, ainsi qu'une attestation sur l'honneur (modèle sur lombric.com, rubrique "déchèteries").



CRÉER SA CARTE D'ACCÈS

Pour votre premier accès en déchèterie, vous devez résider sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC et vous munir :

- D'une **carte d'identité** (copie non acceptée) ;
- D'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois ;
- Du **dernier avis d'imposition** sur les revenus ou avis de situation déclarative à l'impôt (faisant apparaître "Vos références" avec le numéro fiscal et l'adresse principale d'imposition).

En cas de perte, vol ou détérioration, le remplacement de la carte est payant. Rendez-vous en déchèterie avec votre numéro fiscal et 8 euros (chèques seulement).

PENSEZ AUX DOCUMENTS OBLIGATOIRES!



DÉCHETS ACCEPTÉS

Déchets valorisables



Ecomaison : objets et matériaux de la maison (meublier, literie, bricolage et jardin, gros jouets).



Sports et loisirs : cycles non motorisés (vélos, rollers...) et produits destinés à la pratique sportive et aux activités de plein air (hors textiles).



Végétaux : issus de l'entretien de jardin (branches d'élagage, feuilles, tontes, fleurs...).
Interdits : sacs, souches et branches d'un diamètre supérieur à 20 cm.



Cartons d'emballages : de toutes tailles, vides et pliés.



Métaux : tous les déchets métalliques.



Textiles : vêtements et linge propres et secs dans un sac fermé.



Pneus : de véhicules légers uniquement (sans jantes).



Encombrants : tous les déchets encombrants (bois, plastique, polystyrène...) n'entrant pas dans une autre catégorie triée.
Interdits : ordures ménagères, cadavres d'animaux.



Gravats : produits de démolition inertes (gravier, brique, tuile, lavabo en porcelaine...).



Plâtre : plâtre seul ou avec parement papier / carton et plâtres complexes (plâtre associé à de la fibre de verre, des isolants du type polystyrène expansé ou laine minérale...).



Papiers : publicités, revues, presse...



Verre : bouteilles, pots et bocaux...

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

À retourner au magasin en priorité lors d'un nouvel achat



Gros et petits appareils ménagers : piles/batteries enlevées le cas échéant (ex. : lave-linge, ordinateur, sèche-cheveux...).



Ampoules : uniquement néons, LED et lampes basse consommation, sans les casser et sans emballage.

Déchets dangereux



Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : peinture, piles, batteries, fibrociment de moins de 80 x 80 cm (dans un contenant fermé de 50 L maximum), radiographie, cartouche d'imprimante, acide, vernis, solvant (white spirit, essence...), désherbant...



Interdits : produits explosifs (fusées, feu d'artifice...), déchets de soin (seringues...), produits radioactifs.



Huile de vidange



Huiles alimentaires



Réutilisation / réemploi : Un caisson est à disposition en déchèterie mais les objets en bon état sont à apporter en priorité dans une Recyclerie.



Le **Village du Lombric** se situe au 9 rue de la Plaine de la Croix Besnard à Vaux-le-Pénil - Téléphone : 01 64 83 59 90

Pour les déchets non acceptés, renseignez-vous sur les exutoires possibles au **N° Vert 0 800 814 910** (appel gratuit, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h - 16h30 le vendredi).

Moins gaspiller à la cantine : c'est possible



Face à l'urgence environnementale et à la hausse des coûts alimentaires, le SMITOM-LOMBRIC propose un diagnostic gaspillage alimentaire destiné aux établissements scolaires. Objectif : comprendre, mesurer et réduire durablement le gaspillage. Rencontre avec un agent de prévention.

Le diagnostic gaspillage alimentaire, en quelques mots ?

C'est une action de sensibilisation concrète qui permet d'impliquer les utilisateurs d'une cantine autour d'un enjeu majeur : le gaspillage alimentaire.

Pourquoi est-ce si important aujourd'hui ?

En 2023, le gaspillage alimentaire représentait 3,8 millions de tonnes de déchets issus des parties comestibles (aliments encore emballés, restes de repas, etc.), soit 55 kg par personne. Derrière ces chiffres, il y a aussi toutes les ressources gaspillées pour produire ces aliments finalement jetés : eau, énergie, transports... Il faut endiguer ce problème ! C'est un enjeu majeur pour la planète et nos portefeuilles.

Comment se déroule un diagnostic ?

D'abord, un temps d'échange et de visite des lieux. Puis une première phase de pesée des restes de repas servis et des aliments jetés non servis. Un premier retour permet d'établir une feuille de route avec des actions à court, moyen et long terme. Deux nouvelles phases de pesées suivent, avec des suivis des indicateurs, des points d'étapes et ajustements. L'objectif : mesurer les progrès et ancrer les bonnes pratiques.

Qui est impliqué ?

Tout le monde ! Les enfants bien sûr, mais aussi les enseignants, le personnel de cantine, le personnel d'animation au temps méridien, les prestataires de restauration. La réussite repose sur l'engagement collectif.

Quels bénéfices observez-vous ?

Les établissements réduisent leurs dépenses inutiles et le gaspillage est évité. Dans une école, par exemple, nous nous sommes rendus compte que le pain était commandé en trop grande quantité : le simple ajustement du grammage a permis de réduire significativement le gaspillage.

Quelles solutions recommandez-vous souvent ?

L'installation d'un site de compostage est très pertinente pour valoriser les déchets inévitables. Autre action efficace : adapter les portions à l'appétit des enfants (petite, moyenne ou grande faim).

À qui s'adresse ce dispositif ?

Ce dispositif s'adresse principalement aux écoles maternelles et primaires.

Pour demander un diagnostic ou obtenir plus d'informations : preventiondechets@lombric.com

Infos pratiques

Accès déchèteries

Toutes les déchèteries du SMITOM-LOMBRIC sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire, sous réserve de respecter les conditions d'accès. Pour connaître les modalités d'obtention de la carte et les règles d'utilisation, ainsi que les adresses et horaires d'ouverture de nos déchèteries, rendez-vous sur lombric.com/trier-mes-dechets/decheteries ou scannez ce QR code :



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR
lombric.com    

Une question sur la collecte de vos déchets ?



Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon

La collecte des déchets verts

Du 1^{er} avril au 30 novembre, avec une interruption du 16 juillet au 14 août

Renseignements

0 800 814 910 ou lombric.com



Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port (collecté par le SMICTOM), Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie

La collecte des déchets verts

du 15 mars au 15 décembre

Renseignements

0 800 814 910 ou lombric.com



Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart

Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis

La collecte des déchets verts

se référer au site grandparissud.fr

Renseignements

0 800 97 91 91



Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Héricy, Montigny-sur-Loing, Moret-Loing-et-Orvanne (Écuelles, Épisy, Montarlot, Moret-sur-Loing, Veneux-les-Sablons), Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Mammès, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine

La collecte des déchets verts

se référer au site

smictom-fontainebleau.fr

Renseignements

0 800 133 895

5 FAÇONS SIMPLES DE RÉUTILISER LE MARC DE CAFÉ

En France, nous sommes plus de 80 % à boire du café. Et presque autant à jeter le marc de café à la poubelle. Il a pourtant de nombreux bienfaits.

- 1  **Au jardin :** le marc de café est un bon **engrais naturel**. Mélangez-le à la terre de vos plantes ou utilisez-le comme terreau pour vos semis, il nourrira vos sols naturellement.
- 2  **Anti-odeurs naturel :** remplissez un bocal en verre de récupération (type pot de confiture) de marc de café sec et placez-le dans votre réfrigérateur : les **mauvaises odeurs** seront absorbées. À renouveler régulièrement.
- 3  **Gommage maison :** mélangé à un peu d'huile végétale (type huile d'olive), le marc de café devient un **exfoliant naturel** pour le corps. À rincer sous la douche.
- 4  **Répulsif naturel :** déposé autour de vos plantes, le marc de café peut aider à **éloigner certains insectes** indésirables.
- 5  **En cuisine :** ses grains permettent de **récurer** casseroles, ustensiles de cuisine et évier sans les abîmer.

Retrouvez tous nos tutos sur lombric.com/reduire-mes-dechets/tutos-et-recettes

Partagez vos astuces anti-gaspi avec nous sur les réseaux sociaux, en identifiant @smitomlombric



 Jeu

TEMPS DE DÉGRADATION DES DÉCHETS

Selon toi, combien de temps mettent les déchets listés ci-dessous à se dégrader dans la nature ? Relie les déchets et le temps que tu estimes correct entre eux, et vérifie ton résultat dans les solutions.

3 mois 5 ans 450 ans 200 ans 400 ans 1 mois 450 ans non biodégradable

Biscuit
 Mouchoir en papier
 Poulet cuit
 Sac plastique
 Chewing-gum
 Pneu
 Canette
 Bouteille plastique

Solutions : bouteille plastique : 400 ans / biscuit : 1 mois / poulet cuit : 450 ans / chewing-gum : 5 ans / pneu : non biodégradable / canette : 200 ans / sac plastique : 450 ans / mouchoir en papier : 3 mois

LE LOMBRIC



par V. LEONARDO



Photos et illustrations © Vittorio Leonardo, Frédéric Muller, Air203, Adobe Stock, Unsplash - À conserver ou à recycler. Imprimé sur papier 100% recyclé par l'imprimerie de Compiègne IMPRIM'VERT®

